L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 31 JUILLET 1887

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000
LOTS D'APPROXIMATION:		
100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
9,179 Lots s'élevant à		$525,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres recommandées. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank,
New Orleans, La

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 2 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. SOBRT.
PIERRE POUTZ, H. GALLY.
D. PATJO, A. SCHREIBER.
CHAS. R. SCHMIDT. THEO. BRIERRE.
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE JR.
GUS. PITOT.
J. W. HINCKS.

54 8e—1an

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE.—Six terralns et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Galvez, Abadie, Miro et Orange.; 8me district, S. Blasini, 58 Royale. 24 juil—4 dim

A VENDRE.—Pour cause de retraite des affaires du propriétaire, une boulangerie à la Baie St-Louis, Miss., établie depuis trente-cinq ans et faisant de bonnes affaires. Pour renseignements, s'adresser à Mme D. Magnon, Baie St-Louis. 28 juillet—7f

A VENDRE.—A très bas prix. la belle résidence formant l'encoignure Levée et Avenue Jourdan. Vaste emplacement, magnifiques ombrages. S'adresser sur les lieux. 17 juil—2 sem

A vendre à Biloxi.—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal. 17juil—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Romain Huisième.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,813—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Peter Lachaise, curateur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28 juil—28—2 7 août

Succession de Boyd Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,749—Division C.—Attendu que Miue Jane Robinson, veuve de Boyd Robinson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Boyd Robinson, decédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN.
25juil—23 27.31. Greffier.

Succession de Mme Mertens, veuve de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,745—Division C.—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marie Mertens, veuve de Peter Jensen, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN.
23 juil—23,27 31. Greffier.

Succession de Paolo Cervaja.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,741—Division C.—Attendu que John O. B. Rose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paolo Cervaja, decédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN.
23 juil—23,27.31 Greffier.

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF }
Etat de la Louisiane. }

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la solennisation des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Agent Fiscal de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct :

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 5 janvier 1886, et inséré dans l'Abeille et le Times Democrat, journaux publiés à la Nouvelle Orléans, conformément à la section 44 de la loi susdite, cent mille piastres..... $100,000 00

Montant des timbres judiciaires reçus par James Buckley, l'adjudicataire de la fabrication de ces timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat, selon le procès verbal de livraison en date du 11 novembre 1ast, enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat cent quatre vingt dix mille piastres..... 190 000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290 000 00

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886 deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290 000 00

Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics le 31 décembre 1886.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé precédent en 5 janvier 1886, deux cent soixante-trois mille cinq cent soixante six neuf piastres, 37 cts.. 263,579 37

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre, 1886, deux cent quatre-vingt dix mille piastres..... 290 000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 21 décembre 1886, cinq cent soixante-dix mille cinq cent soixante-six neuf piastres, 37 cts. 563,579 37

Montant des timbres judiciaires rendus par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante neuf piastres, 62 cents..... 94 949 62

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal le 31 décembre 1886, quatre cent soixante huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts..... 468,629 75

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 87 cts..... 10,606 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de dépenses judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis avoir :

A James Buckley, d'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livré le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres..... 750 00

En paiement de fournitures de bureau livrés aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres, 13 cts..... 2,566 13

Pour le paiement des appointements dus aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement quatre vingt-quatorze mille cent cinquante huit piastres, 89 cts..... 94 158 89

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement quatre vingt-quatorze mille cent soixante-quatre piastres, 02 cts..... 97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, fait contresigner du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Tassin vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,478—Division C. —En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de comptoir à recevoir, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30juil—30—2,6,10août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Miss Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné comme suit, savoir : Sur la rue St André, Carondelet, Baronne et Felicité, mesurant environ soixante-huit pieds deux pouces et sept lignes de façade sur rue Baronne sur une profondeur et façade rue St André d'environ quatre-vingt-dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt-un sur un plan déposé en le bureau de H. Zeringer, ancien notaire en cette ville, comme le plan No vingt-neuf, propriété achetée par William Braun, défendeur ici, de succession de James Wm. F. Lovelrich, par un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire, le vingt-huitième jour du mois d'avril 1846.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26juil—2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Table de billiard et installations, mitoir, chaises, etc.

Gus Beck vs Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,095—En vertu d'un ordre de vente daté 26 juillet, 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à 10 heures 30 A M de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres :

1 Table de billard, 16 billes 8 quenes, 1 grand miroir, 6 chaises, 1 couvertnre de table en drap.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur la lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27—aout 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Josephine Andrews vs Mlle Virginia Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21 606—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, et dé'ini comme suit, savoir : Sur la rue Frenchmen, entre Roman et Dauphine, mesurant quarante pieds de façade sur la dite rue Frenchmen sur une profondeur de cinquante pieds, entre lignes parallèles, et faisant le coin de la rue Frenchmen et de la ruelle Dauphine.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juil—26 aout 2 9 16 23 27

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Albert Cammack vs ses créanciers—No 21,407. Division C.—Ordre de Cour—Qu'une semaine des créanciers dans cette affaire soit publiée du 18 juillet 1887 au 22 août 1887, et que tous les créanciers ainsi que l'avocat des débiteurs absents soient notifiés conformément à la loi de la date de la dite réunion.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1887.

Signé : F. A. MONROE,
Juge.

Pour copie conforme.
M. J. McDONNELL, Député-Greffier
19 juil—3f au 22 août.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCUFFIER.

VENTE DE LIQUIDATION de tout l'actif, privilèges etc.,

—DU—

Tallow Oil & Fertilizing Co.

—DE LA—

Nouvelle-Orléans, Lne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.— PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 1er septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, au "Tallow Oil & Fertilizing Co.," derrière le Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co., dans la paroisse St-Bernard, par ordre des commissaires nommés par le Board de Directeurs de la "Tallow Oil & Fertilizing Co. de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, à une assemblée tenue le 21 avril 1887 pour liquider les affaires de la dite compagnie et qui consistent en :

1° Les privilèges de bail et servitudes accordés à G. C. André Keller, locataire du Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co., d'après un acte passé pardevant Legardeur, notaire, le 8 mai 1874, pour la durée de la charte de la dite C. C. L. S. & S. Co., contre la copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

Toutes les machines comprenant une machine à vapeur, un engin, et ses accessoires, trois chaudières, un mixer, trois bacs divers.

3° Deux mules, trois chevaux, un wagon double, une charrette, trois drays, un wagon à ressort avec harnais.

4° L'îlet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Paroisse St-Bernard, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné comme suit, savoir : Sur la ligne des Bois Enfants), Estelien, Mehle et Morales, et est divisé en sept lots désignés, ers la ligne du fond qui mesure quinze pieds quatre pouces de largeur ; le tout mesure américaine.

Etant la même partie de terre acquise par acquisse par achat de Rosalie Laperle Bienvenu et autres, par un acte pardevant Paul Emile Théard, notaire, daté du 29 juillet 1880, et enregistré au Bureau des Annotations, dans le livre 112 page 638.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26 août 2 9 16 23 27

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Albert Cammack vs ses créanciers—No 21,407. Division C.—Ordre de Cour—Qu'une semaine des créanciers dans cette affaire soit publiée du 18 juillet 1887 au 22 août 1887, et que tous les créanciers ainsi que l'avocat des débiteurs absents soient notifiés conformément à la loi de la date de la dite réunion.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1887.

Signé : F. A. MONROE,
Juge.

Pour copie conforme.
M. J. McDONNELL, Député-Greffier
19 juil—3f au 22août

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCUFFIER.

VENTE DE LIQUIDATION de tout l'actif, privilèges etc.,

—DU—

Tallow Oil & Fertilizing Co.

—DE LA—

Nouvelle-Orléans, Lne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.— PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 1er septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, au "Tallow Oil & Fertilizing Co.," derrière le Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co., dans la paroisse St-Bernard, par ordre des commissaires nommés par le Board de Directeurs de la "Tallow Oil & Fertilizing Co. de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, à une assemblée tenue le 21 avril 1887 pour liquider les affaires de la dite compagnie et qui consistent en :

1° Les privilèges de bail et servitudes accordés à G. C. André Keller, locataire du Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co., d'après un acte passé pardevant Legardeur, notaire, le 8 mai 1874, pour la durée de la charte de la dite C. C. L. S. & S. Co., contre la copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

Toutes les machines comprenant une machine à vapeur, un engin, et ses accessoires, trois chaudières, un mixer, trois bacs divers.

3° Deux mules, trois chevaux, un wagon double, une charrette, trois drays, un wagon à ressort avec harnais.

4° L'îlet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Paroisse St-Bernard, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné comme suit, savoir : Sur la ligne des Bois Enfants), Estelien, Mehle et Morales, et est divisé en sept lots désignés, ers la ligne du fond qui mesure quinze pieds quatre pouces de largeur ; le tout mesure américaine.

Etant la même partie de terre acquise par acquisse par achat de Rosalie Laperle Bienvenu et autres, par un acte pardevant Paul Emile Théard, notaire, daté du 29 juillet 1880, et enregistré au Bureau des Annotations, dans le livre 112 page 638.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26 août 2 9 16 23 27

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Albert Cammack vs ses créanciers—No 21,407. Division C.—Ordre de Cour—Qu'une semaine des créanciers dans cette affaire soit publiée du 18 juillet 1887 au 22 août 1887, et que tous les créanciers ainsi que l'avocat des débiteurs absents soient notifiés conformément à la loi de la date de la dite réunion.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1887.

Signé : F. A. MONROE,
Juge.

Pour copie conforme.
M. J. McDONNELL, Député-Greffier
19 juil—3f au 22août

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Laurel), Mandeville et Miro (maintenant Chartres) designés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, arpenteur public, en date du 16 juillet 1887, déposé en l'étude de Charles Bondonneau, ci-devant notaire en cette ville ; les dits lots mesurent sur un pieds quatre pouces de façade à la rue St-Ferdinand sur une profondeur de cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, le numéro un formé l'encoignure des rues St-Ferdinand et Casacalvo (maintenant Laurel), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et dont le dit Leprêtre est en possession.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, à savoir : la somme de huit cent dollars portant 10 pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er avril 1877, et en outre la somme de mille trente cinq piastres avec intérêt pour cent d'intérêt par an sur trente sept piastres et cinquante cents à partir du 1er avril 1877 et huit pour cent d'intérêt par an sur trente sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1877, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1885 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente sept piastres et cinquante cents à partir du 1er juillet 1887, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1887, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1888, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1889, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1890, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1891, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1892, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1893, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1894, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1895, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1896, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1897, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1898, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1899, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1900, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1901, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1902, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1903, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1904, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1905, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1906, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1907, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1908, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1909, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1910, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1911, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1912, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1913, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1914, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1915, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1916, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1917, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1918, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1919, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1920, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1921, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1922, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1923, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1924, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1925, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1926, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1927, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1928, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1929, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1930, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1931, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1932, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1933, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1934, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1935, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1936, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1937, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1938, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1939, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1940, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1941, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1942, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1943, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1944, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1945, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1946, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1947, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1948, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1949, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1950, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1951, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1952, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1953, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1954, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1955, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1956, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1957, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1958, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1959, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1960, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1961, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1962, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1963, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1964, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1965, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1966, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1967, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1968, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1969, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1970, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1971, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1972, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1973, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1974, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1975, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1976, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1977, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1978, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1979, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1980, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1981, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1982, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1983, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1984, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1985, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1986, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1987, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1988, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1989, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1990, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1991, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1992, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1993, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1994, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1995, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1996, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1997, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1998, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1999, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 2000, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 2001, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 2002, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 2003, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 2004, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 2005, et huit